Le 8 juillet 2021

- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot -

Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°2

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, **depuis 1989 (33e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.valleedulot.com/, et davantage d'infos sur l'étiage sur : https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php.
Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :

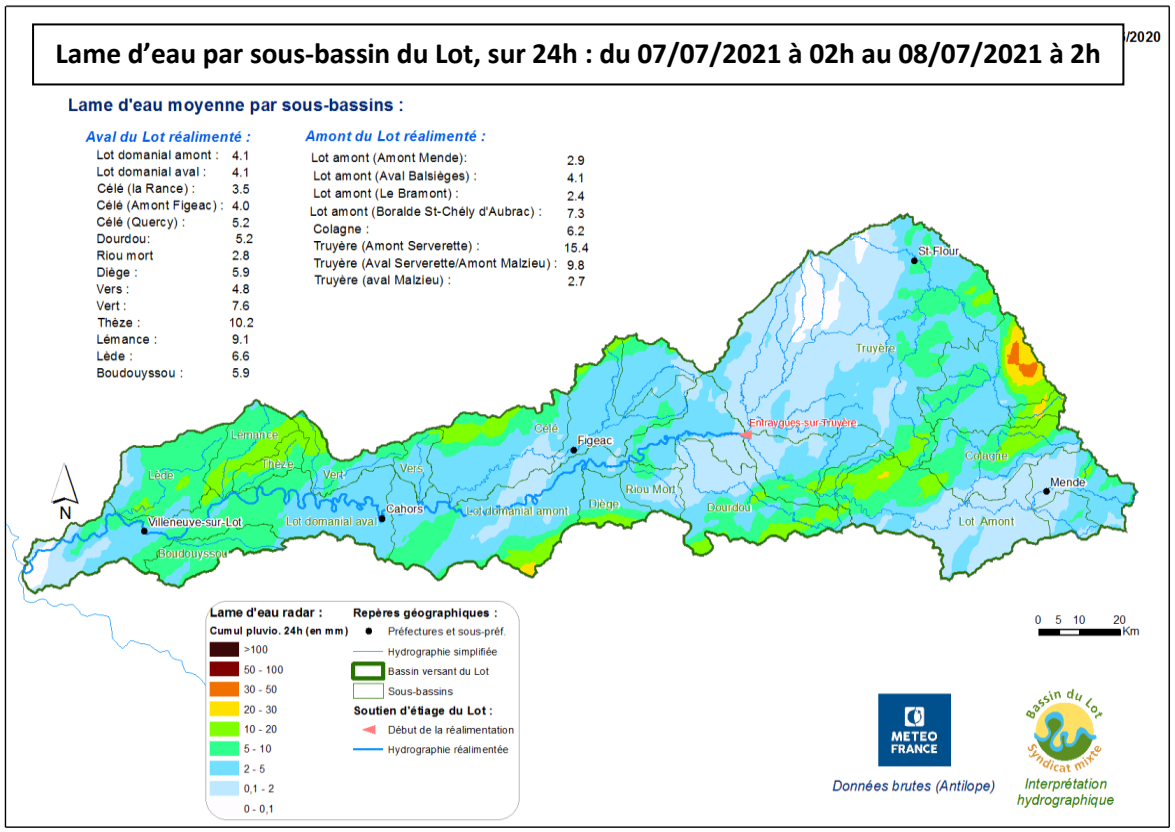

Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

Pluviométrie sur le bassin :

Le bassin versant du Lot a été quelque peu arrosé depuis jeudi dernier. Certains secteurs ont reçu de 5 à 20 mm selon les jours.

Un temps sec et chaud est prévu ce week-end, les températures devraient passer au-dessus des normales de saison. Une dégradation potentiellement orageuse se profile ensuite à partir du lundi 12 juillet, un rafraîchissement accompagné de faibles précipitations sont attendus.

Hydrologie du bassin :

Les pluies de la semaine passée permettent le maintien d'une situation hydrologique confortable sur l'ensemble du territoire.

Les débits des cours d'eau fluctuent au gré des épisodes pluvieux à l'amont. Les écoulements des principaux affluents du Lot domanial diminuent doucement depuis une semaine, notamment celui du Célé, mais les contributions au Lot sont encore soutenues.

Cette semaine, aucune station n'a franchi ses débits seuils.

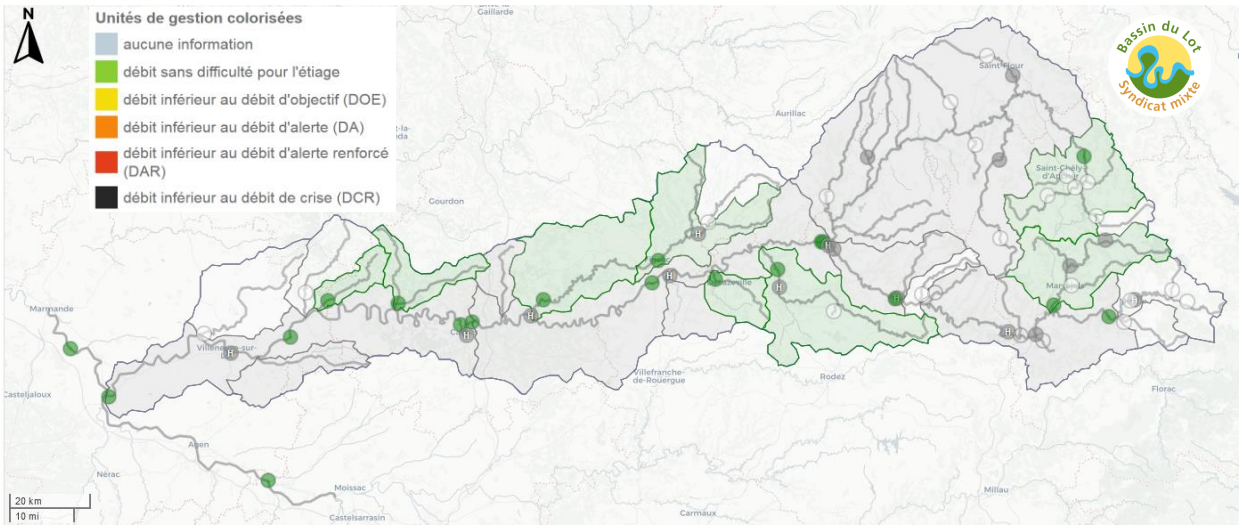

Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 8 juillet 2021
http://laviedelariviere.bassindulot.fr

Débits moyens journaliers

Afficher uniquement les stations ayant dépassé un seuil

Station	Unité de gestion	28 juin	29 juin	30 juin	01 juil.	02 juil.	03 juil.	04 juil.	05 juil.	06 juil.	07 juil.
Aucune station n'a dépassé de seuil sur cette période											

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot du 28 juin au 7 juillet 2021
http://laviedelariviere.valleedulot.com/seuils/

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- Aveyron : Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, **l'Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1er juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1er juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

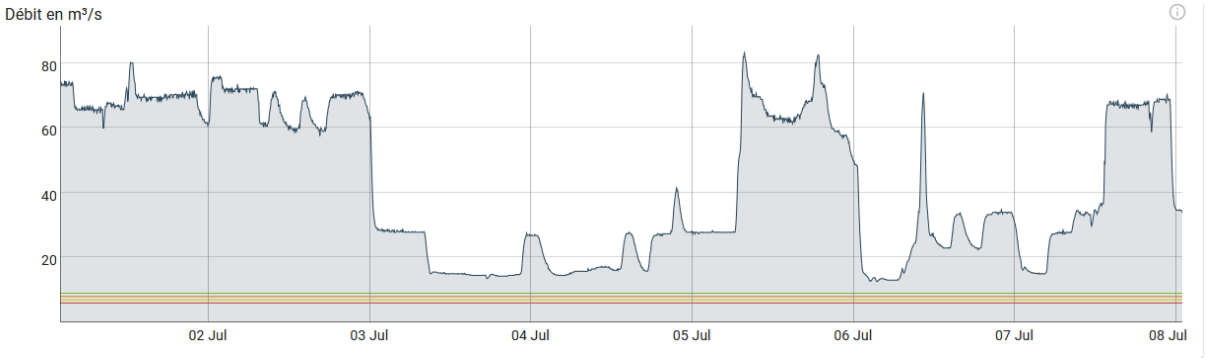

Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 1er juillet au 8 juillet 2021
http://laviedelariviere.valleedulot.com/

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère était régulière durant la semaine. Les éclusées ressenties à Entraygues-sur-Truyère étaient de moyenne amplitude : amplitude maximum de 70 m^3/s et débit maximum de 82 m^3/s (cf. graphique ci-dessus).
Pour éviter toute variation de débits accompagnée de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison et les cotes sont stables depuis deux semaines.

Les niveaux de remplissage des retenues sont transmis tous les jeudis (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

- Irrigation :

Les pluies de la décade passée ont couvert les besoins de la majorité des cultures et les réserves en eau des sols sont encore importantes. L'irrigation pourrait reprendre progressivement ce week-end ou en début de semaine prochaine sur la plupart des cultures, en fonction des conditions météorologiques.

- Navigation :
  - **Département de l'Aveyron :**
    - **Avis n°2021-01** : **la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.
  - **Département du Lot :**

    Section de voie Luzech – Larnagol
    - **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

    Section de voie Soturac – Albas
    - ***Ouverture retardée***
  - **Département du Lot-et-Garonne :**
    - **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1er avril au 1er novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

    Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :
    https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot
    http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html
    http://www.inforoute47.fr/#navigation

  D'autre part, les activités touristiques devraient augmenter progressivement sur le Lot durant les semaines à venir.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°3 de soutien d'étiage a été passée le lundi 5 juillet **à 10 m³/s** pour une application le mardi 6 juillet 00h. Elle est maintenue **à 10 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 9 juillet 00h. Elle sera revue le lundi 12 juillet pour le mardi 13 juillet 00h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 15 juillet 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).
Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1er janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).
Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.

Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 08/07/2021 :

Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m^3/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	1-juil.-21	2-juil.-21	3-juil.-21	4-juil.-21	5-juil.-21	6-juil.-21	7-juil.-21	8-juil.-21	9-juil.-21	10-juil.-21	11-juil.-21	12-juil.-21	13-juil.-21
Consigne SMBL	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
à Entraygues-aval (12)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
QNR à Entraygues*	28.9	23.3	23.4	36.4	40.7	43.2	59.7						
Entraygues-aval (EDF) (12)	69.3	70.8	22.7	22.4	55.6	26.9	44.9						
Entraygues-Roquepailhol (12)	69.1	64.6	19.9	21.5	55.3	25.3	44.4						
Faycelles (46-12)	79.2	78.0	41.8	33.4	55.1	45.1	42.8						
Cahors-Lacombe (46)	82.5	96.7	76.9	45.8	68.6	78.6	48.7						
Coutet (EDF) (47)	82.2	112.0	106.0	66.2	66.6	82.5	68.2						
Aiguillon-Ville (47)*	89.2	118	114	77.9	72.1	84.4	77.5						

*Station d'Aiguillon influencée car le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m3/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	*Par rapport à la cote*
Grandval	8-juil	729.46	+3.46
Sarrans	8-juil	634.28	+4.28
Maury	8-juil	586.91	+3.41
Castelnau	8-juil	413.52	+3.02

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
http://etiage.bassindulot.fr

Syndicat Mixte
du Bassin du Lot

05/07/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 3

La consigne de <u>débit instantané minimal</u> à Entraygues aval est fixée

À 10 m3/s

(DIX mètres/cubes par seconde) **à compter du :**

MARDI 6 JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au VENDREDI 9 JUILLET 00 h 00.
(Sauf <u>en cas de Consigne modificatrice</u>)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

<u>Consigne transmise à E.D.F.</u> :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

<u>Consigne transmise pour information, par email, à</u> :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

Syndicat Mixte
du Bassin du Lot

08/07/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 4

La consigne de <u>débit instantané minimal</u> à Entraygues aval est fixée

À 10 m3/s

(DIX mètres/cubes par seconde) **à compter du :**

VENDREDI 9 JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au MARDI 13 JUILLET 00 h 00.
(Sauf <u>en cas de Consigne modificatrice</u>)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

<u>Consigne transmise à E.D.F.</u> :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

<u>Consigne transmise pour information, par email, à</u> :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE